

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 10 c.  
Réclamations... 30  
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co,  
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.  
Un an... 16  
Six mois... 8  
Trois mois... 4  
Poste : 35 fr.  
Un an... 18  
Six mois... 10  
Trois mois... 5

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Tailbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Avril 1877.

## Affaires d'Orient.

Péra, 15 avril, 8 h. 25, soir.

Les archives de l'ambassade russe ont été transportées à l'ambassade d'Allemagne, chargées des intérêts russes pendant la guerre. Le mobilier a déjà été embarqué sur le yacht l'*Héraklik*. Le chargé d'affaires russe n'a encore fait aucune visite d'adieux, ne devant quitter notre ville qu'après l'arrivée annoncée d'un courrier de cabinet de Saint-Petersbourg. Le général Klapka a été nommé chef d'état-major de l'armée d'opération du Danube.

Londres, 16 avril, 9 h. 30, matin.

Les dépêches d'Asie disent que l'agitation y est extrême, que l'on y prêche partout la guerre sainte.

Une grande partie des forces russes s'avance déjà sur Tiflis.

Le *Daily Telegraph* dit que dans les régions officielles on considère l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine comme certaine; que les autorités de Croatie et de Dalmatie mettent leurs districts en état de siège.

Raguse, 15 avril, 8 h. 45, soir.

Vukovits vient d'occuper tous les passages de la Duga, grâce aux renforts qu'il a reçus. Les Turcs font de grands préparatifs d'attaque, mais ils attendent l'arrivée de Suleiman-Pacha. Le consul général russe de Varna vient d'arriver à Jassy.

St-Petersbourg, 16 av., 8 h. 5, mat.

Le *Golos* publie un article assez violent contre l'Angleterre, sur laquelle il fait retomber la responsabilité de toute la résistance que la Turquie oppose à la diplomatie.

Vienne, 16 avril, 9 h. 40, matin.

Tandis que dans les sphères officielles de Berlin on ne doute plus que l'attaque des

Russes contre les Turcs ne s'effectue promptement, dans les nôtres on paraît n'avoir pas perdu tout espoir dans une nouvelle action diplomatique que l'arrivée de M. Layard à Constantinople doit inévitablement provoquer.

Bucharest, 16 avril.

M. Cogliceano est nommé ministre des affaires étrangères.

Les élections sénatoriales sont avancées; elles auront lieu samedi, lundi et mercredi prochains.

A Orsova, la compagnie de la navigation danubienne a retiré tous les chalands du bas Danube entre Galatz et Turnseverin.

On mande de Roustchouk que le général en chef des troupes ottomanes, Abdul-Kérim-Pacha, établira probablement tout d'abord son quartier général dans cette ville, et le transférera plus tard à Schumla.

Un grand nombre de sujets russes qui étaient restés jusqu'ici sur le territoire ottoman ont passé la frontière et sont rentrés dans leur pays.

La *Gazette de Francfort* déclare que si les Russes remportaient des victoires décisives dans la guerre qui menace d'éclater en Orient, ce résultat serait aussi dangereux pour la tranquillité de l'Europe que l'ont été les succès des Turcs en Serbie.

## Chronique générale.

Nous avons déjà dit que le projet de M. Floquet d'opérer une sorte de fusion entre le centre gauche, la gauche et les extrêmes radicaux, avait échoué. Les deux premiers groupes ont, assure-t-on, énergiquement protesté, et les intransigeants, de leur côté, se sont montrés on ne peut moins disposés à conclure l'alliance proposée.

Voilà donc le rêve de « réunion plénière » si longtemps caressé par M. Gambetta qui s'en va rejoindre, dans les régions de l'impossible, ses beaux projets de réorganisation financière!

D'un autre côté, les vrais radicaux, qui soutiennent, non sans raison à l'heure qu'il est, qu'en France « le parti républicain se confond avec le radicalisme », les vrais radicaux, disons-nous, exposent à leurs concitoyens quelques plans de réformes réalisables dans leur opinion, dans les quarante-huit heures, et destinées certainement à faire le bonheur de la France!

Voici quel serait, pour l'*Homme libre*, l'idéal d'une constitution républicaine :

1° Substitution d'une magistrature élective à la magistrature nommée par le gouvernement et inamovible.

2° Renouvellement du personnel administratif, et franchises communales les plus larges.

3° Suppression du volontariat d'un an, et réduction de la durée du service militaire, selon le système Laisant.

4° Liberté absolue de la presse, des réunions et des associations.

5° Diminution des impôts, suppression des sinécures et gros traitements, réformes du système des contributions dans un sens démocratique.

6° Instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque.

On remarquera le silence gardé sur le budget des cultes dans ce programme radical.

Le programme de la *Marseillaise* est beaucoup plus franc : tout d'abord elle supprime le budget des cultes, chasse les Jésuites « pour défendre la société contre l'envahissement clérical », et interdit toute espèce de congrégation religieuse.

Point de prêtres, point de moines, point de *Frères ignorants*, point de religieuses d'aucune sorte, quels immenses progrès immédiatement réalisés! Mais, comme ces progrès les réactionnaires les pourraient anéantir les armes à la main, messieurs les constituants de la *Marseillaise* ont jugé né-

cessaire d'organiser démocratiquement une force publique « exclusivement destinée à la garde des frontières ».

Le conseil municipal de Paris, pour réaliser ses futurs projets, a peut-être ambitionné la direction de la police parisienne : M. Duportal et ses collaborateurs ont voulu garantir les membres de la « Commune de l'avenir » contre toute répression de la force militaire en la réléguant à la frontière. Ah! si le maréchal de Mac-Mahon n'était pas là avec ses vaillants soldats de 1871!

L'héritier de la couronne d'Angleterre est arrivé à Paris il y a quelques jours. La présence du prince de Galles, à laquelle on ne prêtait aucune importance, paraît, au contraire, en avoir une très-grande. Le prince remplit en ce moment une haute mission politique auprès du gouvernement français.

Le Pape vient d'envoyer des instructions aux évêques français et autrichiens pour les engager à ne pas encourager l'agitation clérical dans ces pays, afin d'éviter des mesures répressives de nature à nuire à la cause de l'Eglise catholique.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à M. Bonnet-Duverdier, président du conseil municipal de Paris, une lettre au sujet du différend qui s'est élevé entre le conseil et le préfet de police. M. Jules Simon déclare que M. Voisin a agi avec l'approbation du gouvernement. Il n'est point question de la dissolution du conseil municipal, dont les pouvoirs expirent prochainement.

Le général de Cissey vient d'adresser au *Moniteur universel* la lettre suivante, qui lui vaut les applaudissements des feuilles radicales :

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (\*).

(Suite.)

II.

MM. DE LÉGLISE, D'ARTIGOLLET ET C<sup>o</sup>.

Jean-Paul-Armand, chevalier de Léglise, n'était pas jeune du tout, puisqu'il avait obtenu la croix de Saint-Louis, après la bataille de Fontenoy, où il s'était conduit en brave; mais en supputant son âge de toutes les façons on trouvait qu'il avait dû naître aux alentours de 1765.

Il portait des culottes boutonnées à la cheville, des bas bleus et des souliers à boucles d'argent. En 1829, il avait un chapeau qui datait de 1815, époque à laquelle il l'acheta pour y attacher une corde blanche. Le dos un peu voûté, il s'appuyait sur une de ces longues cannes à pomme d'ivoire, percées à dix centimètres du point de culmination d'un coillet

(\* Tous droits réservés.)

énorme doublé d'une virolle d'argent et d'où pendaient deux glands de soie noire.

C'était la vraie canne des anciens majors des gardes-françaises. Le chevalier n'était pas très-sûr de n'avoir pas été major autrefois.

— Ah! si vous saviez comme j'étais brave! disait-il.

Et il prenait alors un air niaisement sérieux qui lui faisait pincer les lèvres, arrondir les yeux et ouvrir le nez.

Il était fort religieux : M<sup>me</sup> de Léglise l'exigeait; car, heureusement pour lui, le chevalier était marié. Il accompagnait sa femme à l'office tous les matins, lui donnant le bras jusqu'à sa chaise dans la chapelle. Ceci fait, il se plaçait à sa gauche, appuyait sa canne contre un pilier, jetait ses gants dans son chapeau, croisait ses bras et restait immobile comme une souche tout le temps de la messe. Au moment du salut, sa femme était toujours obligée de tirer un des pans de sa longue lévite pour l'avertir qu'il fallait baisser la tête.

Alors, son nez d'oiseau piquait le dossier de la chaise jusqu'au second signal de son habit.

Quant à M<sup>me</sup> de Léglise, il était difficile de voir sa figure. Elle habitait au fond d'un de ces immenses chapeaux de soie noire qu'on nommait des *fours de campagne* et portait, au devant de cette habitation, un voile qui lui descendait sur la poitrine.

Elle était longue et maigre, tout comme Thérèse, sa servante.

Les enfants de ce couple n'ont jamais existé.

Quand on n'a pas d'enfants, on a des neveux et des nièces ou des cousins éloignés; mais la parenté de la maison de Léglise, quoique nombreuse, n'était point de celles qui caressent un héritage.

Le chevalier n'était pas riche. Il vivait; et par ce mot nous voulons dire qu'il avait le nécessaire largement, par des rentes viagères. Ses héritiers ne supposaient pas qu'il mit de côté, suivant l'expression vulgaire.

Cependant M<sup>me</sup> de Léglise et son mari, avec la manie des vieillards, enveloppaient tous les ans quelques louis neufs dans du papier, et tous ces petits paquets formaient déjà une somme assez ronde. Ceci prouve, comme nous l'avons dit, que le nécessaire était assez large... et comment ne l'aurait-il pas été?

Chez M<sup>me</sup> de Léglise on mangeait à midi... maigrement — Thérèse avait les restes du repas — et le soir, à sept heures, on ne voyait sur la table que du fromage et deux pommes. Afin de ne pas inutilement salir deux assiettes, on les retournait pour y mettre les pelures des fruits.

Cette vie frugale entretenait en santé les deux vieillards, mais n'engraissait pas Thérèse.

Il arrivait, d'autre part, qu'on allait assez souvent à Loupiac, à Molevres, au Sendat ou autres

lieux, et alors le repas du soir ne comptait pas; on le supprimait parce que le dîner avait été copieux chez les amphitryons, trop copieux même, hélas! Le chevalier s'en ressentait. On raconte qu'étant à la campagne, chez un ami, le chevalier ayant trop banqueté, s'enhardit un jour jusqu'à chanter un couplet Louis XV, peignant la *garde-française* de 1745. On le loua dans le groupe des hommes de sa mémoire et de sa crânerie. M<sup>me</sup> de Léglise alors prit son mari par le bras et lui conseilla d'aller dans sa chambre se reposer de son effort d'imagination. Le lendemain, à six heures du matin, elle alla seule à la messe. Les hommes avaient projeté une petite promenade, ce jour-là, au champ du *Lausénaire*. Il s'agissait d'aller chercher des alouettes pour le déjeuner et de préparer les estomacs par un petit exercice des jambes.

On demanda le chevalier. — Il était dans sa chambre, dirent les gens de service, et aussitôt on dépêcha quelqu'un par devers lui. Le domestique revint aussitôt.

M. de Léglise était souffrant et se faisait excuser.

M. Delphin des Craques, dont nous aurons à parler tout à l'heure, courut aussitôt à la chambre de son ami, suivi par M. de Tampon de Saba.

— Chevalier! chevalier! qu'avez-vous donc? dirent-ils en heurtant à la porte.

— Je suis malade. Bonjour, messieurs! j'espère

« Monsieur le rédacteur,

» C'est par erreur qu'à l'occasion d'une conférence que devait faire à Angers M. de Cisse, vous le désignez comme étant le frère de l'ancien ministre de la guerre. Le général de Cisse n'a qu'un frère, colonel en retraite, qui habite Moulins, et ne s'occupe ni ne s'est occupé jamais de prédication d'aucun genre.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Général DE CISSEY.

» Paris, 42 avril 1877. »

Dire que M. Louis de Cisse n'est pas le frère du général, était suffisant. On ne demande pas au général de faire connaître ce que fait ou ne fait pas son frère, le colonel en retraite.

Quant au zélé catholique qui, depuis de longues années, consacre sa vie à l'œuvre du dimanche, ses « prédications » ne seront pas atteintes par la lettre du général de Cisse. Ce n'est pas de sa parenté plus ou moins proche avec l'ancien ministre de la guerre que venait son autorité.

Le maréchal de Mac-Mahon a usé largement la semaine dernière de son droit de grâce. Eugène Moulut, condamné à mort par la cour d'assises de la Meuse, Chabre, condamné à mort par la cour d'assises de l'Hérault, et Giroud, condamné à mort par la cour d'assises du Rhône, ont eu leur peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

On annonce également que la peine de mort prononcée contre Billoir par la cour d'assises de la Seine est ou va être commuée.

Il a été question, ces jours derniers, d'un incident qui s'est élevé au sein de la commission des finances au sujet du budget particulier de l'exécuteur des hautes-œuvres; il paraît que tout n'a pas été dit à ce sujet, et nous en parlons à notre tour pour faire connaître la singulière solution que l'on prétend donner à cette affaire.

M. Roch reçoit 8,000 fr. par an, deux aides reçoivent chacun 3,000 fr., et trois autres 2,600. Total : 20,400 fr.; il faut ajouter à ces frais 48 fr. de voyage par jour lorsque l'exécuteur va faire sa lugubre besogne en province. Ce sont ces frais qui, réunis à ceux qu'occasionnent les transports des bois de justice, ont élevé la dépense totale des exécutions en 1876 à 33,000 fr. environ.

D'après la *Correspondance universelle*, les commissaires auraient l'intention de fixer à 25,000 fr. les émoluments de l'exécuteur des hautes-œuvres, à forfait; il payera alors lui-même le personnel, les accessoires et les déplacements.

Voilà, il faut en convenir, un forfait bien placé!

Il existe au chef-lieu de la commune de Liffré (Ille-et-Vilaine) deux écoles primaires.

L'une, dirigée par des maîtres congréganistes, compte aujourd'hui 156 élèves; l'autre, placée sous la direction de deux instituteurs laïques, en compte 12 ou 15 dont trois étrangers à la commune.

Deux maîtres pour 15 élèves! C'était un luxe aussi inutile qu'onéreux pour les deniers communaux. Se conformant aux dispositions de la loi de 1850, qui n'autorise l'existence d'un instituteur-adjoint que dans les écoles fréquentées par plus de quarante élèves, le conseil municipal de Liffré demanda, par une délibération en date du 24 novembre 1875, la suppression de l'instituteur-adjoint de la déclaration officielle d'utilité publique en faveur de l'école libre qui instruisait gratuitement tous les enfants indigents de la commune.

Cette délibération demeura sans réponse. Le conseil municipal de Liffré la renouvela le 14 mai 1876, et, pour mettre fin à l'abus qu'il avait signalé, il raya au budget le traitement de l'instituteur-adjoint. Le traitement fut rétabli d'office par ordre de l'autorité supérieure.

Le conseil répondit à cette mesure en formulant une troisième fois sa demande de suppression. Pour le coup, la fureur de M. le ministre ne connut plus de bornes, et pour punir le conseil municipal de son insistance indiscrète, il lança contre M. Depincé, maire de la commune, un décret de révocation « pour manquements à ses devoirs de maire en ce qui concerne le service de l'instruction publique. »

Malheureusement pour M. Waddington, cette mesure violente ne devait pas recevoir l'approbation de la population de Liffré. Le dimanche 8 avril, la commune avait à nommer deux membres du conseil municipal. La liste de l'honorable M. Depincé a rallié près de 400 voix, tandis que celle de son concurrent républicain n'en a réuni que 159.

### Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser à tous les généraux la circulaire suivante qui met fin aux bruits répandus au sujet d'un conflit entre M. le général Berthaut et la commission du budget :

« Dans sa séance du 27 mars dernier, la commission du budget a, en conformité des dispositions de la loi de finances du 23 août 1876, chargé deux de ses membres, MM. Girard et Dutilleul, députés, de vérifier sur pièces et sur place, dans les divers établissements, arsenaux et magasins du département de la guerre, le matériel de toute nature acquis au moyen des crédits ouverts au titre du compte de liquidation.

» En vertu de la loi précitée, la commission des comptes de liquidation a également délégué deux de ses membres, MM. Gouin, sénateur, et Dubois de l'Etang, conseiller référendaire à la cour des comptes, pour visiter les établissements dont il s'agit, en même temps que les deux membres de la commission du budget.

» Dans le cas où M. Gouin se trouverait empêché, il serait remplacé par M. le duc d'Harcourt, député.

» Je vous prie de donner immédiatement à qui de droit des instructions pour que les délégués des deux commissions trouvent partout les facilités nécessaires pour l'accomplissement de leur mission.

» Vous me rendrez compte, sans aucun retard, des visites qui seront faites par MM. les députés, et vous porterez à ma connaissance, avec vos propres impressions, toutes les remarques et observations qu'ils auront formulées dans le cours de ces visites, en indiquant sommairement tous les renseignements qui leur auront été donnés.

» Recevez, etc.

» Le ministre de la guerre,

» Général A. BERTHAUT. »

Au ministère de la guerre on est sur le point de prendre une mesure très-importante consistant à interdire dans l'armée active et l'armée territoriale le port des décorations étrangères sur l'uniforme. Une seule exception serait admise pour les décorations étrangères reçues pour faits de guerre.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Ecole de cavalerie de Saumur.

Les sous-officiers désignés pour suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie, comme élèves officiers, du 15 avril 1877 au 30 septembre 1878, sont arrivés samedi et dimanche à Saumur.

Voici la liste des 77 sous-officiers composant cette division :

#### Adjoints.

MM.

Prévost, du 7<sup>e</sup> de hussards.  
De Luger, du 11<sup>e</sup> de dragons.  
Gilletta de Saint-Joseph, du 15<sup>e</sup> de dragons.  
Soreau, du 15<sup>e</sup> de chasseurs.  
Baulard, du 9<sup>e</sup> de chasseurs.  
De Vantière de Vitrac, du 2<sup>e</sup> de chasseurs d'Afrique.  
Nercy, du 11<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Berthet, du 3<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Lefèvre (Ernest), du 19<sup>e</sup> de dragons.  
Lefèvre (Louis-Edmond), du 4<sup>e</sup> de chasseurs.  
Bédaton, du 9<sup>e</sup> de cuirassiers.  
De Cabrières, du 5<sup>e</sup> de dragons.  
Bosselut, du 4<sup>e</sup> de hussards.  
Pierron, du 8<sup>e</sup> de hussards.  
Darris, du 15<sup>e</sup> de chasseurs.  
Javel, du 11<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Maquet, du 10<sup>e</sup> de hussards.  
Humblois, du 12<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Richard, du 2<sup>e</sup> de dragons.  
De la Rivoire de la Tourette, du 1<sup>e</sup> de hussards.  
Guy, du 10<sup>e</sup> de dragons.  
Henniaux, du 5<sup>e</sup> de hussards.  
Letourneur, du 1<sup>e</sup> de dragons.

#### Maréchaux-des-logis chefs.

MM.

Rouch, du 14<sup>e</sup> de chasseurs.  
Duval, du 1<sup>e</sup> de spahis.  
Bardou, du 6<sup>e</sup> de hussards.  
Klein, du 12<sup>e</sup> de chasseurs.  
Renard, du 12<sup>e</sup> de dragons.  
Bagard, du 7<sup>e</sup> de dragons.  
Calvet, du 9<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Deschamps, du 3<sup>e</sup> de spahis.  
De Percin, du 2<sup>e</sup> de chasseurs d'Afrique.  
Mourey, du 16<sup>e</sup> de dragons.  
Fério, du 10<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Lemerdy, du 15<sup>e</sup> de dragons.  
Ermann, du 17<sup>e</sup> de chasseurs.  
D'Alsace, du 11<sup>e</sup> de hussards.  
De Vallier, du 1<sup>e</sup> de hussards.  
De Malherbe, du 9<sup>e</sup> de chasseurs.  
Germain, du 10<sup>e</sup> de hussards.  
Fouilhac de Padirac, du 14<sup>e</sup> de dragons.  
Boissière, du 7<sup>e</sup> de chasseurs.  
Le Sauter, du 2<sup>e</sup> de hussards.  
Mosneron-Dupin, du 13<sup>e</sup> de dragons.  
Lamy, du 26<sup>e</sup> de dragons.  
Meissonnier, du 8<sup>e</sup> de hussards.  
Brémant, du 2<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Coudrin, du 7<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Séguin, du 16<sup>e</sup> de dragons.

#### Maréchaux-des-logis.

MM.

Mathéron, du 2<sup>e</sup> de chasseurs d'Afrique.  
Ango de Flers de Lamotte, du 4<sup>e</sup> de chasseurs d'Afrique.  
Barassé, du 24<sup>e</sup> de dragons.  
Noirel, du 4<sup>e</sup> de chasseurs d'Afrique.  
Talmant, du 8<sup>e</sup> de cuirassiers.  
De Chivré, du 16<sup>e</sup> de dragons.  
De Coral, du 3<sup>e</sup> de dragons.  
Marx, du 9<sup>e</sup> de hussards.  
Chambaudet, du 6<sup>e</sup> de dragons.  
Reybaud, du 1<sup>e</sup> de chasseurs.  
Hibon de Frohen, du 20<sup>e</sup> de chasseurs.  
Rigaud, du 12<sup>e</sup> de hussards.  
Boudeville, de la 3<sup>e</sup> compagnie de carabiers de remonte.  
Lefebvre de Saint-Germain, du 8<sup>e</sup> de dragons.  
Lamy de Lachapelle, du 13<sup>e</sup> de dragons.  
Loze, du 4<sup>e</sup> de hussards.  
Godineau, du 8<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Heintz, du 9<sup>e</sup> de chasseurs.  
Germot, du 5<sup>e</sup> de hussards.

#### Maréchaux-des-logis fourriers.

MM.

Chaindé, du 5<sup>e</sup> de hussards.  
Barry, du 3<sup>e</sup> de cuirassiers.  
Lefrançois, du 10<sup>e</sup> de dragons.

Par décret du 12 avril, les nominations suivantes ont eu lieu à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur :

M. d'Abel de Libran, capitaine instructeur, a été nommé chef d'escadrons au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs.  
M. Wypelier, capitaine au 3<sup>e</sup> régiment

que vous êtes bien portants.

Et M. de Légise entr'ouvrit la porte et passa sa tête, coiffée d'un bonnet de coton, à travers l'huis.

— Mais vous ?

— M<sup>me</sup> de Légise m'a dit que j'étais malade !

— Souffrez-vous de la tête ?

— Je ne crois pas.

— De l'estomac ?

— Je ne sens pas.

— Du ventre ?

— Cela pourrait être. Oui, cela doit être... j'aurai trop diné hier.

— Mais on pourrait vous donner de la tisane ?

— De la tisane !! Oh ! non, pas de tisane. Il m'est défendu de boire... j'aurai trop bu hier.

— Ce qu'il vous faut, chevalier, dit M. Tampon de Saba, je le sais. Vous allez prendre un... j'apporte toujours avec moi ma pompe. C'est souverain !

— M. de Tampon !... y pensez-vous ! prendre un... mais c'est jour de jeûne !!!

Et M. de Légise retira sa tête effarée de l'entrebâillement de la porte qu'il ferma promptement à clef.

C'est un trait qui doit dès à présent fixer nos lecteurs sur l'observance des quatre-temps par le chevalier.

Son grand bonheur était de penser qu'il avait

été un foudre de guerre, en son temps, et qu'il saurait encore mener un régiment à la victoire.

En voici la preuve.

Le chevalier avait un jardin potager entouré de grands murs avec une sorte de terrasse dans le fond. Les choux, les haricots, les artichauts, les groseillers étaient soignés avec dévouement par Thérèse; mais tous ces carrés de végétaux étaient pour l'ancien garde-français autant de bataillons disposés pour l'attaque d'une ville, laquelle était sise à l'emplacement de la terrasse.

Il allait, la canne à la main, de l'un à l'autre, monologuant, et, après diverses évolutions, mettait le pied sur les remparts ennemis, le bras levé et s'écriant : « Vive le roi ! »

En rentrant au logis, on l'entendait dire : « Les artichauts se sont bien comportés; braves artichauts ! »

D'autrefois, il apprenait l'exercice du fusil à la petite Rose, la nièce de Delphin des Craques.

Le fusil de Rose était un manche de plumeau hors d'usage. Filleule de M<sup>me</sup> de Légise et de messire Tampon de Saba, la fillette venait tous les jeudis chez sa marraine qui lui donnait, dès le matin de ces jours de congé, la grande poupée enfermée à son départ dans la grande armoire noire aux énormes ferrures.

C'est ainsi que les enfants d'autrefois conservaient les jouets pour les transmettre à leur progé-

ture, vingt ans plus tard.

Que les temps sont changés, mon Dieu !

Mais, dans l'après-midi, le chevalier s'emparait de Rose et lui confectionnait un bonnet de police avec un vieux journal. Il lui montrait tous les *chassez-croisez* du soldat au port d'armes et la faisait évoluer de mille et une façons. Quand il la jugea suffisamment instruite, il appela Thérèse et le petit *gniaffe* du coin pour augmenter la compagnie; et alors, Thérèse étant pourvue de son balai, le même d'une pelle et Rose de son manche à plumeau, le chevalier se vit heureux major, comme autrefois.

— A quinze ans, disait-il à Rose, si tu étais un garçon, on te nommerait cornette. Quel dommage que tu sois une fille !

— Je ne veux pas être garçon, répondait-elle, et je trouve que le nom de Rose est bien plus joli que celui de Cornette.

— Cornette n'est pas un nom, mignonne : c'est un grade !

— Pour quoi faire ?

— Pour être soldat : avant d'être lieutenant, il faut être cornette. Je t'expliquerai ça jeudi prochain. J'ai commencé par être cornette. Oh ! si tu savais comme j'étais brave !

La séance ne devait jamais dépasser quatre heures du soir, heure à laquelle on allait au *salut* avec M<sup>me</sup> de Légise, et où l'on trouvait, à la sortie du temple, M<sup>me</sup> d'Artigollet, Tampon de Saba et Del-

phin des Craques, ce dernier venant chercher sa nièce.

Ainsi réunis, ils se raccompagnaient à leurs domiciles, en parlant des événements et en se donnant rendez-vous, pour le dimanche suivant, chez M. d'Artigollet, lequel, tenu au bras par sa moitié, distribuait à tous des sourires bienveillants et disait :

— A dimanche ! oui... à dimanche !... dimanche, dimanche !

Or, après M. de Légise, nous l'avons dit, d'Artigollet mérite à son tour d'être *proprio* de ce chapitre. Ce n'était pas un homme de haute taille, mais il eût aussi bien pu qu'un autre être le titre de baron. Il avait des armes sculptées au-dessus de la cheminée de son salon : sur une couleuvrine de sable, — Monsieur, — sur un drapeau de gueules, — oui, Monsieur, — au chef chargé de trois cornichons d'or !

Tampon de Saba prétendait qu'il fallait « de brique à deux flageolets en sautoir surmonté d'un hêret bleu repris trois fois de blanc ». Le Tampon était un voltairien et un républicain, malgré son nom orné de particules multiples. Plus, il était mauvaise langue, voulant que d'Artigollet fût le petit-fils d'un chevrier qui s'était échi, on ne sait trop comment.

(A suivre.)

BREMONT DE LAQUELLE

cuirassiers, a été nommé chef d'escadrons à l'Ecole d'application de cavalerie.

Dimanche, nous étions presque en été; aujourd'hui, nous sommes en plein hiver: il tombe de la neige et du grésil comme au mois de janvier.

Le baromètre se tient depuis 48 heures à grande pluie, et le vent souffle avec violence chaque nuit.

Ce n'est pas encore là le mauvais temps qui nous est annoncé pour le 24. D'ici quelques jours, il n'y a donc pas à espérer de changement.

Le thermomètre marque 3 degrés au-dessus de zéro et le vent est nord.

#### CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Nous extrayons les passages suivants du compte rendu officiel de la dernière session du Conseil général:

M. Berger, rapporteur de la 4<sup>e</sup> commission, a été chargé d'examiner deux propositions, actuellement soumises à la commission, se rapportant au service vicinal; la première, émanée de MM. Escanyé, Massot et Rougé, a pour but de remplacer, avec l'approbation du Conseil général, la prestation en nature par un impôt exclusivement pécuniaire.

Le rapporteur émet un avis entièrement défavorable à cette proposition qui imposerait des charges énormes aux contribuables et à la propriété foncière sans diminuer celles qui pèsent sur les petits contribuables. Il propose, en conséquence, le maintien de la législation actuelle sur la prestation en nature.

La seconde proposition, émanée de M. Camille Sée, a pour but de rendre obligatoire, en cas de besoin, les 3 centimes communaux de la loi du 24 juillet 1867 et la 4<sup>e</sup> journée de prestation de la loi du 11 juillet 1868.

Le rapporteur, tout en adhérant aux principes de la proposition, estime qu'il n'y a pas lieu de l'admettre actuellement; ce n'est qu'à l'expiration de la période de construction des chemins vicinaux qu'il sera possible d'apprécier avec exactitude l'insuffisance des ressources affectées à l'entretien des chemins vicinaux et la mesure dans laquelle il sera nécessaire de les accroître.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

M. Grignon, au nom de la 4<sup>e</sup> commission, présente le rapport sur la situation du domaine du Prieuré, légué au département par M. la comtesse de Caen. Les comptes de l'administrateur ne lui semblent pas devoir être immédiatement approuvés et doivent être soumis à une nouvelle vérification.

Quant au domaine lui-même, il a été l'objet d'un rapport présenté par la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, qui estime qu'il peut être prochainement utilisé pour l'établissement d'une ferme-école avec station viticole. En conséquence, le rapporteur conclut: 1<sup>o</sup> Au renvoi à la session d'août de l'apurement des comptes de l'administrateur, M. Méhouas, à la nomination d'une commission administrative composée de M. le préfet, président, du conseiller général du canton, du conseiller d'arrondissement, du maire de Saint-Georges et du percepteur qui dirigeront désormais l'administration du Prieuré.

M. Abellard demande que l'administrateur soit entendu par la commission pour lui donner des explications qui seront, il en est convaincu, de nature à la satisfaire.

Sur la proposition de MM. Gennevraye et Chevallier, le Conseil décide que la commission chargée de débattre les comptes et de les soumettre au mois d'août à l'examen du Conseil général sera la commission administrative du Prieuré. Avec ces modifications, les conclusions du rapport sont adoptées.

La commission a pris connaissance d'une lettre du 24 mars, de M. le comte de Civrac, présidents du comité des chemins de fer secondaires de la région de l'Ouest; la commission, en réponse à cette communication, vous prie d'émettre le vœu suivant:

Le Conseil général de Maine-et-Loire, s'en référant à toutes ses délibérations antérieures, sur lesquelles il insiste avec la plus grande énergie, émet le vœu: Que les lignes secondaires de chemins de fer du département de Maine-et-Loire, li-

gnes d'intérêt général et lignes d'intérêt local, exploitées, construites ou en construction, consacrées par des déclarations d'utilité publique ou des traités de concessions, ayant été l'objet d'études régulières ou de décisions de l'assemblée départementale, soient comprises par les lois à intervenir, soit dans les conventions à passer avec les grandes Compagnies existantes, soit dans la constitution de réseaux régionaux indépendants, soit dans toutes combinaisons appelées à recevoir la sanction des pouvoirs publics.

M. Abellard exprime la crainte que plusieurs communes du département n'obtiennent pas les voies ferrées projetées par le Conseil général; il voudrait que dès maintenant on mit à l'étude l'établissement de tramways pour ces localités, notamment sur la route nationale entre Doué et Saumur.

M. le président Durfort de Civrac fait remarquer que cette demande est prématurée; la question des chemins de fer en France recevra sans doute une prochaine solution, c'est à ce moment seulement qu'on pourra prendre une décision utile sur les voies de transport complémentaires, la proposition de M. Abellard pourra alors être étudiée concurremment avec des projets de chemins de fer à voies étroites sur l'accotement des routes qui ont été adressées au Conseil général.

La deuxième session des conseils municipaux aura lieu au commencement de mai. C'est dans cette session que les maires doivent soumettre aux délibérations des conseils municipaux: 1<sup>o</sup> l'examen du compte d'administration de 1876; 2<sup>o</sup> la vérification du compte de gestion des revenus municipaux; 3<sup>o</sup> le vote du budget additionnel de 1877; 4<sup>o</sup> le vote du budget primitif de 1878; enfin le vote des impositions extraordinaires de toute nature.

Angers. — Dimanche, un affreux accident est arrivé à la Tour-Bouton, dans l'établissement de M. Vannetier.

Vers six heures et demie, une jeune fille d'environ 14 ans s'amusa, en présence de ses parents, à une balançoire du jardin.

Tout à coup, l'enfant pâlit et cria: Arrêtez!

La balançoire touchait presque terre, lorsque la jeune fille tomba évanouie sur le sol. Les témoins nombreux de cette scène accoururent, mais tous les soins furent inutiles et au bout d'une demi-heure l'enfant expirait.

M. le docteur Briant, appelé en toute hâte, ne put constater aucune lésion ni fracture: il a attribué la mort à une commotion suivie de syncope.

Nous laissons à penser quelle a été la douleur des parents, et quelle pénible impression cet accident a produit sur tous les assistants. (Patriote.)

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 15 avril 1877.

Verséments de 126 déposants (31 nouveaux), 18,121 fr. 25 c.  
Remboursements, 12,525 fr. 05 c.

#### Faits divers.

Nous apprenons qu'à la suite d'un examen approfondi, nombre d'officiers de marine et du génie maritime viennent de donner une adhésion complète au projet de l'établissement d'une communication à ciel ouvert au Détroit de la Manche, de M. de Verard de Sainte-Anne.

L'administration de l'étude scientifique préparatoire s'organise, et sous peu des ingénieurs des plus éminents de France et d'Angleterre doivent commencer les opérations en mer.

Un match des plus intéressants vient d'avoir lieu à Londres, entre deux célèbres marcheurs, l'américain Weston et l'irlandais O'Leary. Il s'agissait de savoir lequel des deux parcourrait, en six jours, la plus grande distance. C'est O'Leary qui l'a emporté, après avoir fourni 520 milles, tandis que Weston s'est arrêté au 540<sup>e</sup> mille.

Le *Sémaphore* apprend que le capitaine Boyton doit arriver prochainement à Marseille. Il se rendra en Suisse, où il se propose de descendre le Rhône jusqu'à la mer, à l'aide de son appareil en caoutchouc.

On signale une affaire toute nationale qui est appelée à un avenir considérable. Il s'agit d'un gisement de 33 millions de tonnes de minerais de fer oxydul magnétique, situé à Diélette, près Cherbou, à proximité des établissements métallurgiques les plus importants de France et d'Angleterre.

La présence de l'or dans les minerais de Diélette vient d'être constatée par dix analyses et peut augmenter les bénéfices dans des proportions inappréciables.

La Caisse Vivienne annonce l'émission de 2,000 actions privilégiées des Mines de Diélette.

#### Dernières Nouvelles.

Un attaché du ministre des affaires étrangères est parti hier soir pour Saint-Petersbourg chargé de dépêches spéciales pour notre ambassadeur.

Vu la gravité des circonstances et les dernières nouvelles reçues d'Orient, le ministre des affaires étrangères, qui devait partir avant-hier pour aller assister aux séances du Conseil général, à Bordeaux, a dû renoncer à quitter Paris.

M. le Maréchal-Président est parti pour le département du Loiret. Son absence sera de très-courte durée.

Pour les articles non signés: P. GOMER.

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

Nous en avons fini avec les protocoles et les conférences: l'issue des travaux diplomatiques a été ce qu'elle devait être, et l'année 1877 sera encore une année de lutte. Ce n'est pas jusqu'à présent de quoi s'effrayer, et nous sommes surpris que la Bourse ait pris si grande alarme.

Les faits sont indéniables; la question d'Orient aboutit à un conflit armé entre la Russie et la Turquie. Nous comprenons dès lors que les fonds turcs, qui déjà ne valaient presque rien, baissent encore, et que les fonds russes, dont la valeur a toujours été exagérée chez nous, prennent le prix qui leur convient; mais comme la France ne nous paraît en aucune façon engagée dans ce que le *Times* appelle un peu trop souvent l'*Eastern dispute*, nous ne comprenons pas qu'à la première nouvelle d'un dénouement prévu, les rentes françaises aient été atteintes d'une si subite défaillance. Les cours étaient sans doute élevés, même en jugeant par la situation de la place: les capitaux ne se portaient plus vers des fonds qui ne donnaient pas un revenu de 5 0/0, même de 4 1/2; mais de là à rétrograder de 4 fr. 50, et peut-être plus au moment où ces lignes paraîtront, c'est exagérer la peur après avoir exagéré la placidité.

Le marché est dans un état d'agitation indicible; la spéculation est d'autant plus désorientée que la dernière liquidation a retourné tout pour tous les arbitrages entre le 3 0/0 et le 5 0/0. Nous croyons cependant que, le premier moment de surprise passé, on appréciera la situation sous un autre point de vue. Sans doute les circonstances ne prêtent pas à la hausse, mais si l'on sait continuer à s'abstenir de toutes les valeurs étrangères, à laisser à leurs détenteurs actuels et à leurs émetteurs les rentes autrichiennes et hongroises en or, les obligations de Crédit foncier russe et les fonds russes on aura, certainement, des réserves suffisantes pour maintenir nos fonds publics aux prix qu'ils valent. Et alors? Le capital pourra-t-il se porter d'un autre côté? Qu'il consulte tous ceux qui, par leur position et leurs relations, connaissent la situation du marché, tous les intermédiaires actifs et sincères, et particulièrement la Banque nationale, toujours bien renseignée, il saura qu'il doit se replier en dedans des frontières françaises où de bonnes occasions lui sont encore réservées.

Dans le nombre, nous signalerons les valeurs algériennes, et, en particulier, les actions de l'Est algérien qui ont fait preuve de résistance au milieu du désarroi général. D'autres ont leur prix et peuvent être présentées comme un abri tutélaire à l'épargne, dans ces moments de trouble; nous les indiquerons au fur et à mesure que les circonstances s'accuseront; ce qui est certain tout d'abord, et la Bourse s'est prononcée à cet égard de façon à ce qu'on ne s'y trompe pas, c'est que les fonds étrangers doivent être évités avec le plus grand soin.

Le 5 0/0 italien, pour lequel on aurait pensé qu'il pourrait être fait une exception momentanée, a rétrogradé comme le 5 0/0 turc et même davantage.

Les fonds russes sont aussi destinés à fléchir, en raison des énormes dépenses que vient de faire la Russie pour aboutir à des dépenses plus considérables encore.

Si l'on considère les fonds autrichiens, on les trouve fortement dépréciés; quant à l'emprunt hongrois en cours de réalisation, pourra-t-il arri-

ver au jour dans des circonstances aussi contrairement à une naissance?

Les valeurs des chemins de fer ont fléchi avec les rentes, les chemins de fer secondaires un peu moins, parce que réellement on ne peut rien retirer à leurs cours sans dire que la valeur est nulle. C'est ainsi qu'on ne peut guère s'attendre à voir baisser encore les obligations d'Orléans-Rouen, du Lille-Valenciennes et de tant d'autres. Les actions des sociétés de crédit sont dans le sommeil le plus léthargique. Quant aux valeurs des Tramways, nous les voyons faiblir chaque jour davantage, et ce n'est pas sans en avoir prévenu nos lecteurs.

Les valeurs industrielles sont un peu plus délaissées encore que par le passé, bien qu'elles présentent aux capitaux un refuge presque inviolable. Il ne faut pas en juger sans doute par la baisse qui a frappé les actions de la Société parisienne d'éclairage par le gaz; cette valeur avait été portée à des cours si élevés que, même sans les déceptions soudaines qui frappent le marché, elles eussent dû fléchir. Mais les Charbonnages, les actions des Sociétés métallurgiques ou des filatures, ne sont point dans le même cas, et on peut remarquer, en effet, qu'elles n'ont, en aucune façon, subi le contre-coup de la baisse qui après la rente a frappé toutes les valeurs. On voit donc où il convient de se réfugier. La baisse du Russe, du Turc, de l'Italien, prouve assez que les valeurs étrangères ont fait leur temps sur notre place, et que tous les arbitrages sont désormais impossibles qui consisteraient à essayer de prendre nos capitaux en vendant sur notre place ces titres dépréciés.

Les rentes des chemins de fer sont un peu meilleures que la semaine dernière, mais la situation commerciale n'est pas, pour cela, plus satisfaisante. (Correspondance universelle.)

#### GOVERNEMENT ÉGYPTIEN

##### Conversion Égyptienne.

Avis publié dans le *Moniteur égyptien*, en date du 6 avril 1877:

« Son Altesse le prince Hussein-Kamil-Pacha, ministre des finances du gouvernement égyptien, sur la proposition des commissaires-directeurs de la Caisse spéciale de la Dette publique d'Égypte, a fixé au 1<sup>er</sup> mai 1877 l'époque à laquelle il convient de clore les opérations de la conversion, en ce qui concerne les tirages à opérer pour les remboursements des deux Dettes en l'année 1877, savoir: Unifiée, 15 janvier; Privilégiée, 15 avril; et 15 octobre également £ 48,000. »

En conformité de cet avis, le COMPTOIR D'ESCOMPTE de Paris a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre part aux tirages sus-mentionnés, qu'elles doivent avoir effectué le dépôt de leurs titres et bons à convertir au plus tard le 30 avril, à cinq heures du soir.

Un avis ultérieur indiquera l'époque des tirages, qui auront lieu en séance publique, au Caire, par les soins des commissaires-directeurs de la Dette publique d'Égypte, sur les certificats provisoires qui auront été délivrés en échange des titres et bons déposés avant le 1<sup>er</sup> mai 1877.

#### Marché de Saumur du 14 avril.

Froment (Ph.) 77	22	Huile chene.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74	Huile de lin.	50	—
Selge . . . . .	75	Graine tréfle	50	—
Orge . . . . .	65	— luzerne	50	—
Avoine bar.	50	Foin (dr. c.)	780	70
Fèves . . . . .	75	— Luzerne	780	65
Pois blancs.	80	Paille	780	45
— rouges.	80	Amandes . . .	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune . . .	50	250
Farine, culas.	156	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza . . . . .	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . .	50	1 <sup>re</sup>	—	—
Huile de noix.	50	2 <sup>e</sup>	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	» à	75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	55
Id.	1 <sup>re</sup> id.	150 à	200
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	75
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 <sup>re</sup> id.	» à	50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	65
Id.	1 <sup>re</sup> id.	» à	55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	45
Saint-Léger et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	» à	48
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	45
Id.	1 <sup>re</sup> id.	00 à	65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	55
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	» à	40
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	37
Id.	1 <sup>re</sup> id.	50 à	52
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	48
La Vienne, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	» à	35
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	45

ROUGES (2 hect. 20).			
Souzy et environs, 1875	1 <sup>re</sup> qualité	» à	115
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	115
Champigny, 1875	1 <sup>re</sup> id.	» à	200
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	150
Varrains, 1875	1 <sup>re</sup> id.	» à	115
Varrains, 1876.	1 <sup>re</sup> id.	» à	140
Bourgueil, 1875	1 <sup>re</sup> id.	» à	120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	115
Id., 1876.	1 <sup>re</sup> id.	» à	140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	120
Restigné 1875	1 <sup>re</sup> id.	» à	115
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	115
Chinon, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	» à	115
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	115
Id. 1876	1 <sup>re</sup> id.	» à	115
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à	110

**CREDIT HYPOTHECAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**Rob Boyveau-Laffeteur.** — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

**UNE AFFAIRE D'OR!! LISEZ!!**

**BELLES ET BONNES MONTRES**  
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE  
expédiées franco.

**APERÇU DES PRIX:**

- MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
- MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
- MONTRE glace plate, cylindre rubis. 17 fr.
- MONTRE sonnante les heures, 1<sup>er</sup> choix. 25 fr.
- MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
- MONTRE qualité inférieure. 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES  
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ

On demande des dépositaires et des courtiers.

ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

**Refusez les contrefaçons.**

N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, calarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 63,914.

M. le professeur docteur Dédé, d'une grave maladie inflammatoire et spasmodique de la vessie, qui avait résisté à tout traitement pendant huit ans et le faisait horriblement souffrir.

Cure N° 62,986.

M<sup>me</sup> Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint-Guy* déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalessière*.

Cure N° 65,112.

E. Poyard, de *Gastralgie* et *Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalessière* enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains

plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalessière* chocolatée rend l'appétit, bonne digestion, sommeil rafraîchissant aux plus énervés, boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre remboursement, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

**La Perfection de Chocolat du Barry**

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et du lait irritant, il est plus agréable, plus digestif et plus nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigène. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue de la République; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BARRON, successeur de M. TExIER, M. NORMANDIN, rue de la République; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et chez les bons pharmaciens et épiciers. — BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue de la Harpe, Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'hiver, 5 mars 1877

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 20 — —	4 — 30 — —	4 — 30 — —	4 — 30 — —
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —	9 — 7 — —	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —	11 — 41 — —	11 — 41 — —
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 37 m. matin.	9 h. 37 m. matin.	9 h. 37 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — —	3 — 10 — —	3 — 10 — —
12 — 30 — soir.	7 — 59 — —	7 — 59 — —	7 — 59 — —
6 — 15 — —	11 — 18 — —	11 — 18 — —	11 — 18 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AVRIL 1877**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %			67 30	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			567 30	Canal de Suez			615
4 1/2 %			99	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			680	Crédit Mobilier esp.			420
5 %			103 70	Crédit Mobilier			130	Société autrichienne			422 50
Obligations du Trésor, 1. payé.			495	Crédit foncier d'Autriche			470	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			228 75	Charentes, 500 fr. t. p.			320	Orléans			325
Ville de Paris, oblig. 1865-1860			480	Est			602 50	Paris-Lyon-Méditerranée			320
— 1865, 4 %			495	Paris-Lyon-Méditerranée			990	Est			320
— 1869, 3 %			365	Midi			730	Nord			324
— 1871, 4 %			360	Nord			1205	Ouest			323
— 1875, 4 %			495	Orléans			995	Midi			319
— 1876, 4 %			480	Ouest			650	Charentes			257 50
Banque de France			3200	Vendée, 500 fr. t. p.			1185	Yeu-dée			178 75
Comptoir d'escompte			655	Compagnie parisienne du Gaz			360	Canal de Suez			505
Crédit agricole, 200 f. p.			303 50	C. gén. Transatlantique							
Crédit Foncier colonial, 200 fr.			360								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS**

Départs de Saumur vers Angers:		Départs de Saumur vers Tours:	
3 heures 8 minutes du matin, express	8 heures 36 minutes du matin, direct	8 heures 36 minutes du matin, direct	8 heures 36 minutes du matin, direct
6 — 45 — —	8 — 31 — —	8 — 31 — —	8 — 31 — —
9 — 1 — —	9 — 40 — —	9 — 40 — —	9 — 40 — —
1 — 36 — soir.	12 — 40 — —	12 — 40 — —	12 — 40 — —
4 — 10 — —	4 — 44 — —	4 — 44 — —	4 — 44 — —
7 — 15 — —	10 — 28 — —	10 — 28 — —	10 — 28 — —
10 — 37 — —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LA PROPRIÉTÉ DU SAULE-VERT**

Située commune de Villebernier, appartenant à M. Considérant,

Comprenant:

Réserve de maître, bâtiments d'exploitation, terres labourables plantées de rangées de vignes et d'arbres fruitiers, contenant environ 2 hectares 20 ares.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser, soit au propriétaire, soit à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire. (210)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 22 avril 1877, à midi, dans la maison qu'occupait M<sup>me</sup> Renaume, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés,

Il sera vendu:

Lits garnis, armoires, buffets, linge de ménage, draps, serviettes, porcelaine, vieilles faïences, pendules, argenterie, batterie de cuisine et différents autres objets.

On paiera comptant et 5 0/0 en plus. (211)

**MAISON**

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

Avec jardin, cour, remise,

Rue d'Orléans, n° 85.

S'adresser à M. BARDOU, au Pont-Fouchard. (197)

**A VENDRE BOUTEILLES VIDES**

Champenoises renforcées,

20 francs le cent.

S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

**ROB**

BOYVEAU-LAFFETEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Laffeteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le **Rob Boyveau-Laffeteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes

celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Boyveau-Laffeteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

Le greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur est transféré Grand'Rue, 75. (144)

**PHARMACIE PASQUIER**

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. CLOSIER**

SUCCESSEUR,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**CAISSE SAUMUROISE**

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**

**FANT**

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poisson, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux, etc. Cribles.

S Rue DAUPHINE A PARIS

**BENZINE COLLAS**

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Peaux de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE

C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.